

Registre public d'accessibilité



CULTURENOVA+ Siret : 504 727 645 00062 – APE 74 90B- NDA 75860231886

45 Place des Templiers 86000 Poitiers – tel : 07 69 32 32 45-

Mail : culturenova.innov@gmail.com Site : culturenova.eu – Site : culturenova.fr

Sommaire

1. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?
2. Fiche informative de synthèse
3. Présentation de CultureNova +
4. Prestations proposées par CultureNova+
5. Informations sur l'accessibilité des prestations
6. Adaptation des prestations aux publics en situation de handicap

Annexes

1. Comment définir sa catégorie d'ERP

1. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) sont tenus¹ de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité avant le 30 septembre 2017.

Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'organisme de formation **CultureNova+** et de ses prestations.

Il doit également permettre de faire connaître mais aussi de valoriser les actions mises en œuvre en faveur de l'accueil de tous les publics.

2- Fiche informative de synthèse

Présentation de l'établissement

Nom de l'établissement : CultureNova+

Type de l'établissement : Organisme de formation

Catégorie de l'établissement : ERP catégorie 5

Prestations proposées par l'établissement

CultureNova+ est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 75860231886 auprès du préfet de la vienne 86 (ceci ne vaut pas agrément de l'état). CultureNova+ accompagne la professionnalisation des entreprises, des associations, des collectivités et des personnes par la formation continue au travers d'une programmation inter et intra. Théâtre, musiques, danses, arts de la rue, musées, patrimoine, cinéma, arts plastiques, livres, arts visuels, audiovisuel, arts numériques, artistes auteurs...CultureNova+ intervient dans toutes les disciplines culturelles.

Elle est présente sur l'ensemble du territoire Français (métropole et Ultra marin) et Européen et également à l'international.

Information sur l'accessibilité et accueil des personnes en situation de Handicap

- CultureNova+ est située au 45 place des Templiers 86000 Poitiers / quartier Beaulieu.
- Les locaux – 3 bureaux et 3 salles de formation - sont répartis au sein du local.
- La localisation et la configuration des locaux de CultureNova+ l'inscrivent dans le cadre des dérogations à l'obligation d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.
- Cependant, l'accueil de stagiaires en situation de handicap étant au cœur des préoccupations de CultureNova+, des mesures alternatives ont été adoptées. Ces mesures sont exposées dans le présent registre.

¹ Décret n°2017-431 du 28 Mars 2017 et arrêté du 19 Avril 2017

CULTURENOVA+ Siret : 504 727 645 00062 – APE 74 90B- NDA 75860231886

45 Place des Templiers 86000 Poitiers – tel : 07 69 32 32 45-

Mail :culturenova.innov@gmail.com Site : culturenova.eu – Site : culturenova.fr

Adaptation des prestations aux publics en situation de handicap

Consignes préalables (Formations en présentiel)

- Demander au stagiaire le type et le degré de handicap
- Se renseigner sur son mode de transport
- Préciser les modalités d'accès à CultureNova+
- Informer l'équipe de CultureNova+ / le référent Handicap / le formateur
- Aménager la salle / Préparer le matériel
- Veiller à l'arrivée du stagiaire pour l'accueillir et l'orienter
- Informer le formateur pour adapter la formation selon le type et le degré de handicap
- En début et en fin de formation, interroger le stagiaire et le formateur sur les adaptations prévues et sur les conditions de déroulement de la formation.

Personnel référent Handicap

- La Référente Handicap rentre systématiquement en relation avec le(s) stagiaire(s) en situation de handicap pour envisager ensemble les mesures de compensations. Le formateur est informé des aménagements à prévoir. Un bilan est fait en début et en fin de formation pour analyser la bonne prise en compte d'une situation de handicap.
- De par sa relation constante avec les formateurs intervenant sur la thématique du Handicap pour proposer, concevoir et rédiger des formations dans le catalogue.
- La plaquette d'aide à l'accueil des personnes en situation de handicap est annexée au registre. Cette plaquette est insérée sur les espaces Intranet des formateurs.

Accueil : Ouverture du seuil de la porte cochère

Aide au repérage des lieux

Salle de formation : 3 Salles

Matériel : Rampe d'accès à la salle par la Place publique

Contrainte : Accès aux toilettes



Accueil Aide au franchissement du seuil de la porte / Aide au repérage des lieux

Salle de formation : Toutes les salles

Matériel : Ordinateur + logiciel NVDA (Non Visual Access Desktop)



Salle de formation : Toutes les salles

Ressources : Le stagiaire fait appel à un interprète en LSF



Annexes

Comment définir sa catégorie d'ERP

Les catégories des établissements recevant du public sont déterminées en fonction de la capacité d'accueil du bâtiment, y compris les travailleurs (sauf pour la 5e catégorie).

Le classement d'un établissement est validé par la commission de sécurité à partir des informations transmises par l'exploitant de l'établissement dans le dossier de sécurité déposé en mairie.

Effectif admissible	Catégorie de l'ERP
À partir de 1 501 personnes	1
De 701 à 1 500 personnes	2
De 301 à 700 personnes	3
Jusqu'à 300 personnes	4
En fonction de seuils d'assujettissement	5

Nature de l'exploitation	Type	Seuils d'assujettissement de la 5e catégorie		
		Ensemble des niveaux	En sous-sol	En étages
Structure d'accueil pour personnes âgées	J	25 résidents (100 en effectif total)	(Pas de seuil)	(Pas de seuil)
Structure d'accueil personnes handicapées	J	20 résidents (100 en effectif total)	(Pas de seuil)	(Pas de seuil)
Salle d'audition, de conférence, multimédia Salle de réunion, de quartier, réservée aux associations	L	200	100	(Pas de seuil)

Nature de l'exploitation	Type	Seuils d'assujettissement de la 5e catégorie		
		Ensemble des niveaux	En Sous-sol	En Étages
Salle de spectacle (y compris cirque non forain) ou de cabaret Salle de projection, multimédia Salle polyvalente à dominante sportive de plus de 1 200 m ² ou d'une hauteur sous plafond de moins de 6,50 m	L	50	20	(Pas de seuil)
Magasin de vente et centre commercial	M	200	100	100
Restaurant et débit de boisson	N	200	100	200
Hôtel, pension de famille, résidence de tourisme	O	100	(Pas de seuil)	(Pas de seuil)
Salles de danse et salle de jeux	P	120	20	100
Établissement d'enseignement et de formation Internat des établissements de l'enseignement primaire et secondaire Centre de vacance et centre de loisirs (sans hébergement)	R	200	100	100
Crèche, école maternelle, halte-garderie, jardin d'enfants	R	100	Interdit	20 (si un seul Niveau Situé en étage)
Bibliothèque et centre de documentation	S	200	100	100
Salle d'exposition	T	200	100	100

Établissement de santé public ou privé, clinique, hôpital, pouponnière, établissement de cure thermale	U	Sans hébergement : 100 Avec hébergement : 20	(Pas de seuil)	(Pas de seuil)
Lieu de culte	V	300	100	200
Administration, banque, bureau (sauf si le professionnel ne reçoit pas de clientèle dans son bureau)	W	200	100	100

Nature de l'exploitation	Type	Seuils d'assujettissement de la 5e catégorie		
		Ensemble des niveaux	En sous-sol	En étages
Établissement sportif clos et couvert, salle omnisports, patinoire, manège, Piscine couverte, transformable ou mixte Salle polyvalente sportive de moins de 1 200 m ² ou d'une hauteur sous plafond de plus de 6,50 m	X	200	100	100
Musée	Y	200		
Établissement de plein air	PA	300		
Chapiteau, tente et structure	CTS	(Pas de seuil)		
Structure gonflable	SG	(Pas de seuil)		
Parcs de stationnement couvert	PS	(Pas de seuil)		
Gare (pour sa partie accessible au public)	GA	(Pas de seuil)		
Hôtel-restaurant d'altitude	OA	20		
Établissement flottant	EF	(Pas de seuil)		
Refuge de montagne	REF	(Pas de seuil)		